

Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2024-0055

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide Clothes Moth Trap,

de la société *Denka REGISTRATIONS bv*
enregistrée sous le numéro *BC-GH094444-38*

Vu le rapport d'évaluation du produit Clothes Moth Trap réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide Clothes Moth Trap enregistrée sous le numéro EU-0031763-0000 dans le registre des produits biocides le 4 octobre 2024,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 14 avril 2034.

A Maisons-Alfort, le 07/11/2024

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	Clothes Moth Trap
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	PEST-STOP CLOTHES MOTH TRAP KB PIÈGES À MITES VESTIMENTAIRES PIÈGES À MITES VESTIMENTAIRES PROTECTA MITES TEXTILES PIÈGES À MITES TEXTILES

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB, Barneveld Pays Bas
Numéro de demande	BC-GH094444-38	
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0055	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Agrisense Industrial Monitoring
Adresse du fabricant	Unit 1-4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Agrisense Industrial Monitoring Unit 1-4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Phéromone des mites de vêtements
Nom du fabricant	Bedoukian Research
Adresse du fabricant	6 Commerce Drive CT 06810 Danbury, États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	Bedoukian Research site 1 6 Commerce Drive CT 06810 Danbury, États-Unis

Substance active	Phéromone des mites de vêtements
Nom du fabricant	SEDQ Health Crops, S.L.
Adresse du fabricant	C/ Llull 41 8005 Barcelone, Espagne
Emplacement des sites de fabrication	SEDQ Health Crops, S.L. site 1 C/ Llull 41 8005 Barcelone, Espagne

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Phéromone des mites de vêtements		Substance active			7,539

2.2. Type de formulation

VP Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Mites des vêtements, intérieur

Type de produit	TP 19- Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Nom scientifique : <i>Tineola bisselliella</i> Nom commun : Mite des vêtements Stade de développement: Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur À placer dans les armoires ou les petites pièces utilisées pour le rangement de vêtements ou autres textiles.
Méthode(s) d'application	Disposition des appâts
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un piège avec 3 mg de phéromone contre les mites des vêtements pour 0,5 m ³ . Le piège est activé après le retrait du film de protection et reste actif jusqu'à 3 mois après activation. Après 3 mois, ou si la surface collante est recouverte d'insectes, un nouveau piège peut être placé si nécessaire.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Les pièges sont emballés dans des boîtes en carton. Chaque boîte contient de 1 à 4 pièges.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

1. Retirer rapidement le film protecteur de la surface engluée.
 2. Replier le piège en triangle et l'attacher grâce à la languette de fermeture. Ne pas toucher le point rouge au milieu du piège.
 3. Placer le piège dans un endroit sombre à côté des vêtements ou autres textiles. Les mites des vêtements sont peu mobiles lorsqu'elles n'ont pas besoin de chercher un support pour pondre leurs œufs.
En cas d'infestation incertaine (observations de papillons et de trous dans les vêtements/textiles) et si aucune mite n'est attrapée par le piège au bout de 4 jours, changer l'emplacement du piège afin d'être plus proche du nid.
 4. Vérifier le piège une fois par semaine et le remplacer lorsque sa surface est recouverte de mites ou après 3 mois d'utilisation.
- Se conformer aux consignes d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : sans objet
EN CAS D'INGESTION : sans objet
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : sans objet
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Les pièges usagés, ainsi que le film protecteur, peuvent être éliminés avec les déchets tout venant conformément à la réglementation locale. L'emballage (en carton) est recyclable.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.
- Stocker dans un endroit sec.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

- Chaque piège contient 3 mg de phéromone contre les mites des vêtements.